

## PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 01.06.2023**

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation :** 25 mai 2023

**Etaient présents** : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, ZAVARD Elisabeth

Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis, PIVEC Denis,

**Etaient absents** : Mme KOPP Meriem, FRANCES Dolorès, M. KLOSE Raymond (procuration à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne).

*Désignation du secrétaire de séance* : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

**2023-06-27** : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**2023-06-28** : Organisation de la Fête Nationale.

**2023-06-29** : Organisation d'un concours des maisons fleuries.

**2023-06-30** : Remplacement des membres démissionnaires au sein des commissions Communales.

**2023-06-31** : Remplacement d'un suppléant de la CAO.

**2023-06-32** : Modification du tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux.

**2023-06-33** : Fête de départ à la retraite de Mme MEYER Marie-France.

**2023-06-34** : Approbation devis : rénovation des sanitaires avec mises aux normes PMR à l'école primaire.

**2023-06-35** : Approbation devis : acquisition d'un nouveau jeu pour l'aire de jeux.

**2023-06-36** : Décision modificative n° 1

**2023-06-37** : Organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.

**2023-06-38** : Travaux de rénovation sur l'éclairage public : convention CEE avec SOREGIES.

**2023-06-39** : Avenant n° 1 à la charte de l'accompagnateur.

**2023-06-40** : Désignation de 2 conseillers municipaux pour la 4C – Commission Consultative Communale de la chasse.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

**2023-06-27 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de BENING.LES.ST.AVOLD son budget principal en M14 :

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le passage de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Madame le Maire,

VU : - L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que - La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-28 : Organisation de la Fête Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de voter un crédit de 3500 € pour l'organisation de la cérémonie de la Fête Nationale.

PROGRAMME :

8 juillet 2023 : Place Arthur ALBERT : distribution de chocolat à tous les enfants présents de 0 à 14 ans. Feu d'artifice – Société AQUAREVE de Metz pour la somme de 2 000 €

13 juillet 2023 : une messe aura lieu en l'Eglise Paroissiale à 18 h avec dépôt d'une gerbe devant le Monument-aux-Morts.

A l'issue de la Cérémonie, un Vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes.

2023-06-29 : Organisation d'un concours des maisons fleuries.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser à nouveau le concours des maisons fleuries. Ce concours ouvert à tous encourage les habitants à fleurir harmonieusement leurs cours, jardins, terrasse ou balcons, contribuant ainsi à l'embellissement du Village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'organiser un concours de maisons fleuries pour l'année 2023.

Les fleurissements devront être visibles depuis le domaine public.

Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire.

Un jury composé d'élus de notre commune et d'une commune avoisinante passera pour sélectionner les plus belles réalisations.

Les lauréats recevront une récompense lors d'une cérémonie dont la date sera définie ultérieurement.

- VOTE un crédit de 1 500 € au chapitre 6232 du budget communal pour l'organisation de ce concours.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-30 : Remplacement des membres démissionnaires au sein des commissions Communales.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création de 6 commissions.

A la suite de la démission de Mme BERNHARD Virginie et Monsieur DE NICOLO Dominique de leurs fonctions de conseiller municipal, il convient de les remplacer au sein des commissions communales dans lesquelles ils siégeaient en qualité de conseillers municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir

- Approuver la désignation de Mme NIEDERLANDER Marie-Josette en remplacement de Mme BERNHARD virginie au sein des commissions "Cadre de vie et environnement" et "Communication"
- Approuver la désignation de Mme ZAVARD Elisabeth en remplacement de Mme BERNHARD Virginie au sein de la commission "Fêtes et cérémonie"
- Approuver la désignation de M. HUBER Denis en remplacement de M. DE NICOLO Dominique au sein de la commission "Urbanisme et travaux"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la désignation de Mmes ZAVARD Elisabeth et NIEDERLANDER Marie-Josette et M. HUBER Denis en remplacement de Mme BERNHARD Virginie et de M. DE NICOLO Dominique au sein des commissions mentionnées

2023-06-31 : Remplacement d'un suppléant de la CAO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer M. DE NICOLO Dominique au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents,

- De désigner après vote, M. FLAUSSE Emmanuel pour remplacer M. DE NICOLO Dominique en tant que 3<sup>ème</sup> suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-32 : Modification du tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux.

En application des articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les Adjoints au Maire peuvent percevoir des indemnités de fonctions mensuelles basées sur la strate démographique 1000 à 3 499 habitants. Par ailleurs, dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif de fonction de Conseiller Municipal dans les limites prévues de l'enveloppe maximale du Maire et des Adjoints et au maximum égale à 6 % de l'indice brut 1027.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Maires, Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau fixant les indemnités des élus suite à la démission de deux conseillers municipaux,

Madame le Maire expose

Les indemnités maximales votées par les Conseillers Municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjoints au Maire sont déterminées en appliquant le barème suivant :

Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027

Adjoint au Maire : 19,8 % de l'indice brut 1027

Elle propose au Conseil Municipal de déterminer l'enveloppe annuelle autorisée par la loi :

L'enveloppe est constituée d'une indemnité de Maire à raison de 51,6 % de l'indice brut 1027 et de 4 adjoints au Maire à raison de 19,8 % de l'indice brut 1027. A titre indicatif, l'enveloppe mensuelle autorisée par la loi au taux calculé suivant le barème des traitements de la fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> juillet 2022 est de 5 265.37 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire chargés de délégation et des Conseillers Municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités autorisées par la loi susceptible d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux suivants avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023 :
  - Le montant de l'indemnité du Maire est établi à 44 % de l'indice brut 1027 soit 1 771.23 €
  - Le montant de l'indemnité des Adjoints au Maire chargés de délégation est établi à 18,2 soit 732,65 €
  - Le montant de l'indemnité des Conseillers municipaux est établi selon le tableau ci-annexé.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

- DIT que
  - les indemnités de fonction au Maire et des Adjoints au Maire seront versées mensuellement. Quant à l'indemnité des Conseillers Municipaux, elle sera versée annuellement au mois de décembre.
  - les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
  - les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE  
 DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES  
 AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2023

A titre indicatif : enveloppe mensuelle maximale du Maire et des Adjoints au Maire : 5 265.37€

| Nom – Prénom et Fonction                              | % de l'indice brut<br>1027 | Montant brut<br>mensuel<br>Au 01/06/2023 | Versement       |
|---|----------------------------|--|-----------------|
| RAMSAIER Simone,<br>Maire                             | 44 %                       | 1 771.23                                 | mensuel         |
| TARILLON Lucien,<br>1 <sup>er</sup> Adjoint           | 18.2 %                     | 732.65                                   | mensuel         |
| NIEDERLANDER<br>Marie-Josette, 2 <sup>o</sup> Adjoint | 18.2 %                     | 732.65                                   | mensuel         |
| APPEL Patrick,<br>3 <sup>o</sup> Adjoint              | 18.2 %                     | 732.65                                   | mensuel         |
| THIEBAUT Marie-Jeanne,<br>4 <sup>o</sup> Adjoint      | 18.2 %                     | 732.65                                   | mensuel         |
| -----   |                            |  |                 |
| Nom – Prénom<br>des<br>Conseillers Municipaux         | % de l'indice brut<br>1027 | Montant brut<br>mensuel<br>Au 01/06/2023 |                 |
| KLOSE Raymond   | 1.70 %                     | 68.43                                    | Annuel/décembre |
| PIVEC Denis   | 1.40 %                     | 56.36                                    | Annuel/décembre |
| ZAVARD Elisabeth                                      | 1.40 %                     | 56.36                                    | Annuel/décembre |
| FLAUSSE Emmanuel                                      | 1.70 %                     | 68.43                                    | Annuel/décembre |
| FRANCES Dolorès                                       | 1.70 %                     | 68.43                                    | Annuel/décembre |
| GROVA Anna-Maria                                      | 1.40 %                     | 56.36                                    | Annuel/décembre |
| HUBER Denis   | 1.70 %                     | 68.43                                    | Annuel/décembre |
| KOPP Meriem   | 1.70 %                     | 68.43                                    | Annuel/décembre |
| -----   |                            |  |                 |
| TOTAL Enveloppe                                       |                            | 5 213.06 €                               |                 |

Tableau annexé à la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>ER</sup> juin 2023, fixant le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-33 : Fête de départ à la retraite de Mme MEYER Marie-France.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MEYER Marie-France a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Cet agent a été recruté en 1981 et a toujours donné satisfaction.

Elle propose également de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'organiser une cérémonie de départ à la retraite le 16 juin 2023 à 18 h en Mairie
- CHARGE Madame le Maire d'acheter un cadeau de remerciements à l'agent communal à hauteur de 150 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à engager toutes les dépenses nécessaires au crédit du compte 6232 du budget 2023.

2023-06-34 : Approbation devis : rénovation des sanitaires avec mises aux normes PMR à l'école primaire

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'un projet de rénovation des sanitaires avec mise aux normes PMR à l'école primaire est prévu au budget 2023 et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, pour exposer les devis qui ont été demandés à plusieurs entreprises.

M. TARILLON Lucien donne lecture des différents devis reçus :

TRAVAUX DE RENOVATION

|  |      |             |        |             |
|--|------|-------------|--------|-------------|
| Entreprise JEANNOT de GUENVILLER                 | H.T. | 41 978.03 € | T.T.C. | 50 373.64 € |
| Entreprise OPTIMA de SEINGBOUSE                  | H.T. | 29 692.47 € | T.T.C. | 35 630.96 € |
| Entreprise DORKEL de FORBACH n'a pas donné suite |      |             |        |             |

DEMOLITION ET AGRANDISSEMENT DE LA PORTE :

|                                      |      |            |        |            |
|--------------------------------------|------|------------|--------|------------|
| Société Construction ESTEVES et fils | H.T. | 2 190.00 € | T.T.C. | 2 628.00 € |
|--------------------------------------|------|------------|--------|------------|

ACHAT DE LA PORTE

|                             |      |           |        |            |
|-----------------------------|------|-----------|--------|------------|
| Fenêtres SCHMITT de Théding | H.T. | 1 718.47€ | T.T.C. | 2 062.16 € |
|-----------------------------|------|-----------|--------|------------|

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise OPTIMA pour les travaux de rénovation pour un montant de :  
29 692.47 € H.T.                      35 630.96 € T.T.C.
- DEMANDE d'autres devis pour les travaux d'agrandissement et d'acquisition de la porte
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de la Société OPTIMA pour les travaux de rénovation

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-35 : Approbation devis : acquisition d'un nouveau jeu pour l'aire de jeux.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un projet d'acquisition d'un nouveau jeu à l'aire de jeux est prévu au budget 2023 et demande à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire de présenter ce projet d'acquisition et de pose d'un jeu style araignée.

M. TARILLON Lucien informe qu'après étude financière, esthétique et rapport qualité prix, le jeu le plus adapté serait une pyramide filet à grimper.

Il donne lecture des devis établis par la Société MEFRAN de DOMBASLE sur MEURTHE pour l'acquisition de ce jeu pour un montant de

- 12 089 € H.T. pour une hauteur de 3.00 mètres
- 9 483 € H.T. pour une hauteur de 2.50 mètres
- 11 442 € H.T. pour une hauteur de 2.50 mètres avec un sol coulé amortissant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir la Société MEFRAN pour la pyramide filet à grimper d'une hauteur de 2.50 mètres avec un sol coulé amortissant pour un montant de 11 442 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire ou M. TARILLON Lucien à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

2023-06-36. Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes
- Pg 2313 c/2135 Fourniture Chaudière à condensation salle des fêtes + 21 300 €
- Pg 2209 c/2151 Création trottoir BG COCHEREN + 1 080 €
- Pg 2303 c/2313 Rénovation sanitaire primaire - 12 000 €
- Pg 2312 c/2182 Acquisition véhicule communal - 10 380 €



**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-37 : Organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante l'organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'offrir un repas à toutes les personnes de 70 ans et plus domiciliées dans la commune le dimanche 22 octobre 2023 dans la salle des fêtes communale.
- VOTE un crédit de 8000 € (huit mille euros) au chapitre 6232 pour couvrir les différentes dépenses (victuailles, boissons, décorations, cadeaux aux plus anciens)

2023-06-38 : Travaux de rénovation sur l'éclairage public : convention CEE avec SOREGIES.

Monsieur APPEL Patrick, Adjoint au Maire, expose :

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), créé par la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE), constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif impose aux vendeurs d'énergie à promouvoir activement l'efficacité énergétique entre autres auprès des collectivités territoriales.

- Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc éclairage public et du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opérations d'économie d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergie et la mise en place de matériels performants.
- Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de ladite convention.
- Vu l'opportunité financière que ladite convention représente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

- AUTORISE la signature de ladite convention par Madame le Maire.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 01.06.2023**

2023-06-39 : Avenant n° 1 à la charte de l'accompagnateur.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avenant n° 1 à la charte de l'accompagnateur.

Il s'agit de la modification de l'article 3, 7 et 8 de la charte de l'accompagnateur comme ci-annexée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE ces modifications
- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant n° 1 à la charte de l'accompagnateur.

2023-06-40 : Désignation de 2 conseillers municipaux pour la 4C – Commission Consultative Communale de la chasse.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

- Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,
- Sur la proposition de Madame le Maire et après accord des membres concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE
- de désigner Président de la 4C, Madame le Maire, Simone RAMSAIER,
- de désigner Membres de la 4C en qualité de représentant de la commune,
  - Mme GROVA Anna-Maria, Conseillère Municipale, domiciliée 76 rue de la Gare à BENING.LES.ST.AVOLD,
  - M. FLAUSSE Emmanuel, Conseiller Municipal, domicilié 29 rue du Château d'Eau à BENING.LES.ST.AVOLD,
- de désigner ces mêmes personnes pour siéger au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45